

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT RENOUVELLENT LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE POUR RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS



Le Contrat départemental Lecture est un dispositif de l'État destiné à soutenir la mise en œuvre des politiques départementales de lecture publique en finançant des actions portées par les bibliothèques départementales. Les objectifs de ces actions sont définis sur la base d'une vision partagée des enjeux du territoire et de la politique de lecture publique.

Le Département de la Manche, qui s'était engagé dans ce dispositif dès 2021, a fait le choix d'inscrire cette dynamique dans la durée. L'État et le Département ont ainsi signé un second Contrat départemental Lecture pour une durée de 3 ans, afin de renforcer l'accès à la culture pour tous les Manchois.

UN ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DANS LE DISPOSITIF DÈS 2021

Le Département de la Manche s'était engagé dans ce dispositif dès 2021 pour soutenir la mise en œuvre de son schéma départemental de lecture publique en 2021, 2022 et 2023. Une subvention de 11 500 € a alors été versée chaque année par la direction régionale des affaires culturelles.

Le bilan de ces trois années a montré les effets bénéfiques de ce soutien qui a permis :

- de renforcer les actions culturelles menées en bibliothèque :

L'ancrage du festival *Histoire(s) d'en découdre* dans le paysage culturel de la Manche a été confirmé. L'instauration d'un appel à projet annuel s'est avéré un levier efficace pour impulser des dynamiques locales, diversifier des actions et élargir les publics. La place à la musique dans les bibliothèques a pu se

renouveler grâce à une diversification des services (prêts d'instruments ou de vinyles) et des actions de médiation.

- de consolider les compétences et la légitimité de la BDM sur les sujets complexes de l'éducation aux médias et à l'information, de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Cette dynamique qui nécessite de s'inscrire dans la durée justifiait un renouvellement de ce contrat.

DES NOUVELLES MESURES DU PLAN FRANCE RURALITÉS

L'État a précisé les nouvelles mesures du plan France ruralités, au bénéfice des territoires ruraux pour une défense de la culture et du patrimoine.

Parmi les axes de ce plan, figure notamment le renforcement des contrats départementaux de lecture, conclus entre le ministère de la Culture

et les Départements. L'ancrage territorial de leurs bibliothèques départementales, notamment dans les territoires les plus isolés, ainsi que leur expertise en matière d'ingénierie territoriale et culturelle, en font des relais incontournables pour diffuser largement une offre culturelle de qualité avec un élargissement des actions soutenues. Le Département a donc saisi cette opportunité et rediscuté avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), afin de valoriser un plus grand nombre de services apportés par la bibliothèque départementale.

Les crédits supplémentaires ainsi obtenus, soit 55 430 € (au lieu des 11 500 €) permettront de valoriser des actions destinées à développer de nouveaux axes, sans dépense supplémentaire de la part du Département :

- le développement et renouvellement des compétences des bibliothécaires (le plan de formation conduit chaque année auprès des

salariés bénévoles des bibliothèques est ainsi valorisé).

- des actions destinées à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations.
- des actions destinées à favoriser la transition écologique des bibliothèques et à sensibiliser les publics.

La commission permanente du 28 juin 2024 a validé la **signature de ce contrat réactualisé entre le Département de la Manche pour une durée de trois ans** (2024-2025-2026), reconductible à terme pour trois années supplémentaires. En 2024, la Direction régionale des affaires culturelle a versé au Département un montant de 55 430 € pour financer un ensemble d'actions dont le montant total est estimé à 84 850 €.